

Conseil de sécurité

Distr. générale
19 novembre 2004
Français
Original: anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 5083e séance du Conseil de sécurité, tenue le 19 novembre 2004, à l'occasion de l'examen par le Conseil de la question intitulée « La situation en Somalie », le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

« Le Conseil de sécurité réaffirme toutes ses résolutions antérieures et les déclarations de son président concernant la situation en Somalie, notamment celle du 26 octobre 2004.

Le Conseil réitère son attachement à un règlement global et durable de la situation en Somalie, et son respect de la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et l'unité de la Somalie, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le Conseil salue les progrès accomplis dans le processus de réconciliation nationale en Somalie, notamment la mise en place du Parlement fédéral de transition, l'élection du Président du Parlement et du Président et la nomination du Premier Ministre, un cadre solide et rationnel en vue de parvenir à un règlement global et durable de la situation en Somalie se trouvant ainsi créé. Il attend une fois encore avec intérêt la formation en Somalie d'un gouvernement effectif largement représentatif et ouvert à tous qui poursuive l'entreprise de réconciliation avec toutes les parties somaliennes.

Le Conseil souligne qu'il incombe à toutes les parties somaliennes d'œuvrer ensemble à consolider les acquis obtenus jusqu'ici et à aller de l'avant. Il demande à celles-ci de saisir l'occasion historique qui leur est offerte pour instaurer la paix en Somalie en arrêtant un programme d'action et un calendrier pour la période de transition, en créant un climat propice à la stabilité à long terme et en entreprenant résolument de reconstruire le pays.

Le Conseil rend hommage aux États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), notamment au Gouvernement kényan, ainsi qu'aux autres pays et organisations pour l'appui constructif qu'ils ont apporté au processus de réconciliation nationale en Somalie.

04-61732 (F) 191104 191104

Le Conseil renouvelle son appui à la volonté de l'Union africaine de faciliter le processus de transition en Somalie, en particulier la préparation d'une mission, y compris d'options pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion.

Le Conseil encourage et exhorte les pays donateurs et organisations régionales et sous-régionales à soutenir le futur gouvernement somalien et les futures institutions somaliennes de façon qu'ils puissent fonctionner à l'intérieur de la Somalie, et à concourir à la reconstruction du pays. Il invite la communauté internationale des donateurs et le futur gouvernement fédéral de transition à un dialogue sur les principes et modalités de la coordination internationale à l'examen, dont il a été débattu notamment à la réunion de Stockholm du 29 octobre 2004, et se réjouit du rôle de principal facilitateur que l'Organisation des Nations Unies est appelée à jouer dans ce dialogue et dans les arrangements de coordination qui seront pris ultérieurement.

Le Conseil réaffirme son appui sans réserve au processus de paix en Somalie et la volonté de l'Organisation des Nations Unies de soutenir les efforts régionaux et sous-régionaux faits dans ce sens.

Le Conseil entend continuer de suivre la situation de près. »